

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 AVRIL 2022

Présents : Mme MONNOT Laurence, Maire, Mmes : CROZE Fanny, CROZE Nadège, CUVILLIER LACHIZE Sylvie, PRIEUR Émilie, TESSIER LEBRUN Carole, MM : GALLIOT Olivier, GOUT Florent, GUYOT Alain, LEFEBVRE Martial, MANCEAU Corentin, PEIGNÉ Jean-Marc, VINSSIAT Tadeuse

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SIROP Guillaume à M. GALLIOT Olivier

**I – Le compte rendu de la séance du 22 mars 2022 est approuvé**

**II – Mme CROZE Fanny est désignée secrétaire de séance.**

### **III- CRÉATION D'UN CHEMIN PMR SUR L'AIRE BEZULT A LA DEMANDE DE LA PREFECTURE DU LOIRET - CHOIX DE L'ENTREPRISE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU LOIRET AU TITRE DU VOLET III BIS :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Opte pour le devis de l'entreprise BONNEAU, pour la réalisation du terrassement d'un chemin d'accès PMR de 65 mètres de long sur 1.20 mètres de large avec bordures
- Accepte le devis de la société ENROPLUS, pour la pose et la fourniture de l'enrobé
- Autorise Mme le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental du Loiret, au titre des Communes à faible population (volet III bis), à hauteur de 80 %, soit 4 773 € et à signer tous les documents y afférent.

### **IV- DEVIS FEUX D'ARTIFICE DU 14 JUILLET :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

Opte pour le devis de la société « Les Feux de Loire », avec la même prestation que les années précédentes, avec une augmentation due la hausse des prix des fournitures.

Il est précisé que cette dépense a été prévue au budget principal de la Commune pour 2022.

### **V- CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DU LOIRET ET LA COMMUNE RÉGISSANT LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE SERVICES PUBLICS ITINÉRANT :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Approuve la convention entre le Département du Loiret et la Commune précisant les missions et engagements de chacune des parties.
- Charge Mme le Maire de la revêtir de sa signature

## **VI- BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N°2022/01 :**

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que certains comptes d'imputation du budget assainissement 2022 doivent être un peu réévalués.

Il convient donc de procéder à une décision modificative globale, comme suit :

- Compte 706129 (Reversement à l'agence de l'eau) :	+ 207.00 €
- Compte 673 (Titre annulé sur exercice antérieur) :	+ 202.38 €
- Compte 61528 (Entretien et réparations autres biens mobiliers) :	- 409.38 €
- Compte 1641 (Emprunts) :	+ 0.01 €
- Compte 2313 (Constructions) :	- 0.01 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Approuve la décision modificative telle que présentée,
- Charge Mme le Maire de procéder aux écritures comptables nécessaires.

## **VII- DÉPENSES À IMPUTER AU COMPTE 6232 "FÊTES ET CÉRÉMONIES" :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide l'affectation des dépenses, ci-dessous, au compte 6232 "fêtes et cérémonies", dans la limite des crédits repris au budget communal :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple : jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations
- Le repas des Aînés, les colis de Noël
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors des mariages, décès, récompenses sportives ou lors de réceptions officielles
- Les frais de restauration et de transport des représentants municipaux (élus, agents et le cas échéant de personnalités extérieures), liés aux actions communales ou à l'occasion d'événements ponctuels
- Le règlement des factures de société et troupes de spectacle et autres frais à leur prestation ou contrat (ex : SACEM, SPRE, GUSO...)
- Les feux d'artifice, concerts, animations, sonorisation et location de matériel

## **VIII- PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU FOND D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) ET DU FOND UNIFIÉ LOGEMENT (FUL) DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET 2022 :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

Décide de ne pas participer au financement du FAJ et du FUL pour 2022

## **IX – DEMANDE DE PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DE DEUX ADMINISTRÉS :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, à la vue de la conjoncture actuelle et des restrictions budgétaires du budget communal,

Décide de ne pas donner de suite favorable à ces demandes de subvention.

#### **X- QUESTIONS DIVERSES :**

##### **a) City-Stade :**

Mme le Maire informe le Conseil que notre demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport a reçu un avis favorable, à hauteur de 50% du prix H.T. des travaux.

##### **b) Elections législatives :**

Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00, à l'Espace Oratorien, les 12 et 19 juin 2022.

##### **c) Remerciements :**

Mme le Maire fait lecture des courriers de remerciement des associations pour la subvention annuelle qui leur a été accordée par la Commune.

##### **d) Rappel de la commission PCS :**

Le mercredi 11 mai 2022, à 19h00, en mairie

##### **e) Bus France Service :**

Le prochain passage aura lieu le vendredi 13 mai 2022, de 14h00 à 16h30, sur le parking de l'Espace Oratorien.

##### **f) Bus Numérique :**

Présence sur le parking de l'Espace Oratorien, le mercredi 27 avril 2022

##### **g) Marché Local :**

La date est fixée au 22 mai 2022. Il y a, pour le moment, 11 exposants inscrits

##### **h) Groupe de travail chats libres :**

Une réunion aura lieu le 12 mai 2022, à 20h00, à la mairie. Mme le Maire demande aux membres de se rapprocher de la fondation Brigitte Bardot pour l'octroi de bons de stérilisation.

##### **i) Prochaines réunions de conseil :**

Le 7 juin et le 5 juillet 2022, à 20h00.